

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Gervais, Maire

Absent (s) excusé (s) : Mme Valérie CAILLAUT (pouvoir à M. Philippe SCHERER) – Mme Lisa GUILLARD (pouvoir à M. Fabrice COBO)

Arrivée de M. CHARRON au 3^{ème} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Maud BRUNET

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 mai 2020

- **Maintient** à l'unanimité les taux d'imposition communaux pour 2020 comme suit :

Taxe Foncière bâtie ----- 16.98 %

Taxe Foncière non bâtie ---- 43.92 %

Sachant que conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités n'auront pas la possibilité de moduler le taux de la taxe d'habitation cette année et que le taux applicable sera celui de 2019 soit 15.25 %.

- **Fixe**, à l'unanimité, à 8, le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

- **Désigne**, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal amenés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale selon la liste unique suivante :

Mme Valérie CAILLAUT, M. Pascal VATAN, Mme Emilie BOURY, M. Sébastien DAUPLEIX.

- **Présente**, à l'unanimité, une liste de 24 contribuables à la Direction des Service Fiscaux pour la constitution de la future Commission Communale des Impôts Directs.

- **Désigne**, à l'unanimité, les membres de la liste, ci-après proposée, pour siéger au sein de la commission d'appels d'offres :

Membres titulaires : M. Philippe SCHERER, Mme Michèle MARTEAU-BOUESSAY, M. Patrick LELOUVIER

Membres suppléants : Mme Valérie CAILLAUT, M. Fabrice COBO, Mme Angélique DEMBELE

- **Décide**, à l'unanimité, de vendre à M. Jean-Baptiste VIGREUX, la parcelle communale cadastrée Section AH N°435, sise 2, Rue des Soupirs pour laquelle le précédent acquéreur s'est rétracté.

- **Accepte**, à l'unanimité, le projet de don à la Commune de la propriété sise 54, Rue Grande.

- **Approuve** à 14 voix pour et 1 abstention, l'avenant n°2 à la convention de gestion transitoire du Service assainissement collectif transféré à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye depuis le 1^{er} janvier 2018.

- **Donne** son accord, à l'unanimité, pour le recrutement d'agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité.

- **Procède**, à l'unanimité, à la désignation des représentants au sein de différentes instances comme suit :

Comité National d'Action Sociale :

Délégué des élus : Emilie BOURY

Sécurité routière

Elu référent sécurité routière : Philippe SCHERER

Ministère de la défense

Correspondant défense et Correspondant sécurité civile : Philippe SCHERER

Groupement d'Intérêt Public Approlys

Représentant titulaire : Philippe SCHERER

Représentant suppléant : Angélique DEMBELE

-Emet, sachant que M. Savoldelli ne participe pas au vote, à 9 voix pour, 5 abstentions, un avis favorable sur le dossier de la SAS les 3 Dômes qui a formulé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue d'implanter une unité de méthanisation sur la commune de Gien lieudit « Les Gâtines » à Arrabloy.

-Donne, à l'unanimité, un avis favorable sur le rapport annuel 2019 relatif au prix et à la qualité du service public de l'Eau Potable.

Affaires diverses

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la valorisation des maisons éclusières, l'Ecluse du bourg, située sur le trajet de la vélouroute a suscité l'intérêt de la commune pour l'installation d'un café. Ce projet a été retenu par l'Association 1000 cafés, (lancée par le groupe SOS avec le soutien du ministère de la cohésion des territoires, cette organisation réunit quatre associations opérant dans le champ de l'économie sociale et solidaire, elle vise à revitaliser les communes rurales en ouvrant ou reprenant des cafés menacés de fermeture dans 1 000 communes de moins de 3500 habitants (sur 32 000 communes sur cette tranche). L'objectif étant de retisser du lien social face au sentiment d'abandon ressenti par les habitants.

Monsieur Savoldelli demande qui paie les travaux, Monsieur le Maire explique que la toiture et les menuiseries de la maison seront à la charge de VNF, l'aménagement intérieur à la charge de la commune et le matériel professionnel à celle de 1 000 cafés.

Mme Marteau-Bouessay précise que l'association 1 000 cafés assure la formation du gérant ainsi que sa rémunération à hauteur du smic pendant deux années.

Mme Boury demande qui paie le loyer, M. le Maire répond que c'est la Commune qui le répercutera ensuite y compris les frais d'aménagement des locaux, sur le gérant.

Monsieur le Maire fait part des décisions financières qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

Commande d'une terrasse à installer devant la pizzeria, destinée à accueillir 12 personnes. Cet aménagement sera loué au commerçant.

Monsieur Charron demande comment sera assurée la sécurité de cet aménagement situé sur la voie publique, Monsieur le Maire répond, par de grosses jardinières en béton.

Monsieur le Maire indique que la banque de l'accueil a été réaménagée par l'entreprise ROY afin d'assurer la sécurité des agents et remercie l'artisan qui a promptement effectué les modifications et mises aux normes électriques correspondantes.

Monsieur le Maire fait part de contacts avec des entreprises susceptibles d'être intéressées par l'ancien site Alizol. Monsieur Savoldelli demande si l'entreprise ROY est toujours intéressée par ce site, Monsieur le Maire répond que sa proposition d'achat n'a pas reçu de réponse des propriétaires actuels.

Monsieur le Maire indique qu'une autre société pourrait être intéressée ainsi que par les terrains communaux adjacents et qu'il tiendra l'Assemblée informée de l'évolution de ce dossier.

Monsieur Charron souhaite savoir si la Commune a un droit de regard sur l'utilisation du terrain (démolition, sécurité...). Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une propriété privée.

Mme Marteau –Bouessay fait part de la relance d'une lettre municipale interactive d'informations qui paraîtra

3 à 4 fois par an et présente le 1^{er} numéro à l'Assemblée. Mme Boury demande quel est son nom, il lui est répondu « Au Fil de la Trézée ».

Monsieur le Maire propose que ce document, soit distribué dans les boîtes à lettres par les élus.

Madame Dembélé remercie le Maire d'avoir tenu le conseil informé par mail sur les événements de la Commune.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal, au cours duquel seront votés les budgets, aura lieu le 24 juillet prochain.

Madame Boury demande des informations sur le changement du jour de collecte des ordures ménagères et souhaite savoir si la Commune a été associée au choix du nouveau jour. Monsieur le Maire répond que non, le Président du Smictom est venu l'informer des nouvelles dispositions prises dans le cadre de la pandémie Coronavirus et des modifications des collectes effectuées par un seul ripeur par camion générant un allongement des tournées. Le problème des ordures ménagères des résidences secondaires est évoqué face à une collecte le vendredi. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas le choix et que les ordures des résidences secondaires devront être déposées dans les conteneurs de la Commune.

Monsieur Vatan demande des informations techniques sur la soirée cinéma du 8 Août prochain et s'il y a des besoins en termes d'électricité. Monsieur le Maire répond que le film sera diffusé sur écran gonflable et que le dossier technique sera mis à disposition.

Madame Dembélé souhaite savoir de quel film il s'agit et qui le propose. Monsieur le Maire répond que la Société est Vox Populi et le film « Le Grand Bain ».

Madame Boury demande ce qu'il en sera du feu d'artifice prévu pour les festivités du 14 juillet. Monsieur le Maire répond que le feu d'artifice sera reporté lors du goûter de Noël des enfants sauf autre proposition de l'Assemblée. Madame Boury demande si dans le cas d'un feu tiré lors du goûter de Noël, le spectacle habituel proposé aux enfants aura lieu. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de décision prise pour le moment.

*Le Maire,
Denis Gervais*